|  |
| --- |
| Date de convocation :  Le 03 novembre 2015  Date d’affichage :  Le 03 novembre 2015  Nombre de conseillers :  En exercice : 19  Présents  : 18 **(17 au PV du 07/09 + DCM2015-083 à DCM2015-085)**  Votants  : 19 **(18 au PV du 07/09 + DCM2015-083 à DCM2015-085)**  Quorum  : 10 |

# COMMUNE DE BEAULIEU-LÈS-LOCHES

# Département d’Indre-et-Loire

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 09 novembre 2015**

**Compte-rendu du Conseil Municipal**

**DCM 2015-083. APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D’ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Approuve le document unique d’évaluation des risques professionnels,
* Décide de mettre en œuvre du plan d’actions de prévention en vue de réduire les risques professionnels des agents de la collectivité.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’aboutissement de ce dossier.

**DCM 2015-084. SIGNATURE CONVENTION ÉQUIPEMENT SPORTIFS AVEC LA COMMUNUAUTÉ DE COMMUNES LOCHES DÉVELOPPEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Approuve la convention de mise à disposition du bâtiment du tennis couvert, qui précise les engagements de la Communauté de Communes et de la Commune.
* Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les documents s’y afférant.

**DCM 2015-085. SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS AVEC L’ASSOCIATION « TENNIS CLUB DU LOCHOIS »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Donne un avis favorable à la signature de ladite convention.
* Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les documents s’y afférant.

**DCM 2015-086. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF TIPI (TITRE PAYABLE SUR INTERNET)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

* Décide la mise en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus.
* Autorise Mme le Maire à signer la convention relative à ce projet.

**DCM 2015-087. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions *(M. François VERDIER-PINARD et M. Dominique BERTHAULT)* :

* Émet un avis favorable sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal en Indre-et-Loire.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2015-088. REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

* Donne son accord pour que la Commune de Beaulieu-lès-Loches procède au remboursement de la participation des familles de Beaulieu-lès-Loches ayant recours au transport scolaire du RPI Beaulieu-Ferrière dans le cas où les enfants ne prennent le car que les mercredis midi pour aller à la garderie périscolaire « La Ribambelle »
* Dit que cette participation sera remboursé aux familles de Beaulieu-lès-Loches sur présentation de la facture acquittée du syndicat, de la facture de la garderie périscolaire « La Ribambelle » et d’un relevé d’identité bancaire.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’aboutissement de ce dossier.

**DCM 2015-089. REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS AUX AGENTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Accepte que les demandes de remboursements liées à des frais de formation ou de mission soient remboursées aux agents concernés.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2015-090. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DIVERS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Accepte le remboursement des indemnités journalières d’arrêt de travail pour tous les agents.
* Dit que les remboursements seront imputés au compte 6419 pour les agents titulaires et au compte 6459 pour les agents contractuels.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2015-091. DOMICILIATION DE L’ASSOCIATION FOLKEDONC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention *(M. Jean-Claude DUPAS)*:

* Accepte la domiciliation du siège social de l’association ‘Folkédonc’’ à la mairie de Beaulieu-lès-Loches 6, place du Maréchal Leclerc-37600 Beaulieu-lès-Loches.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM 2015-092. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA DRAC POUR LA RÉNOVATION DE L’ABSIDIOLE NORD DE L’ÉGLISE ABBATIALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Sollicite une subvention complémentaire auprès de la DRAC Centre Val de Loire pour les travaux complémentaire d'étanchéité de la couverture de l’absidiole nord de l’Église abbatiale.
* Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2015-093. BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4-2015**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que des décisions modificatives sont nécessaires pour :

* Les travaux supplémentaires pour l’étanchéité de la couverture de l’absidiole Nord de l’Église abbatiale
* La construction de toilettes au Mail Saint Pierre.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux modifications énoncées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Programme | Libellé programme | Articles | Dépenses |
| 127 | Église | 21318 | +10 000,00 € |
| 185 | Rue Brûlée | 2152 | -8 500,00 € |
| 137 | Presbytère | 2313 | -1 500,00 € |
| 92 | Voirie divers | 21318 | +6 000,00 € |
| 185 | Rue Brûlée | 2152 | -6 000,00 € |

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d’accepter le tableau des décisions modificatives ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Approuve les modifications énoncées dans le tableau ci-dessus.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM 2015-094. CHOIX DU MAÎTRE D’ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L’ÉCOLE MATERNELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Retient, pour la maîtrise d'œuvre des travaux d’isolation par l’extérieur de l’école maternelle, l'offre du cabinet 180° Architectes pour un montant de 22 950 € HT soit 27 540 € TTC.
* Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2015-095. TABLEAU DU PERSONNEL**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le tableau du personnel nécessite d’être modifié pour plusieurs raisons :

* Le poste d’adjoint technique de deuxième classe est non pourvu et doit être supprimé.
* Le poste d’adjoint technique principal de 2ème classe faisant fonction d’ATSEM est pourvu
* Le poste d’adjoint technique de 1ère classe faisant fonction d’ATSEM doit être supprimé.
* Le poste d’adjoint administratif de 2ème classe est non pourvu doit être supprimé.

Le tableau des effectifs de la commune devient :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *GRADE* | *TEMPS DE TRAVAIL* | *POSTE POURVU* | *POSTE NON POURVU* |
| SECRÉTAIRE DE MAIRIE – ATTACHÉ | 35/35 | 1 | 0 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF de 1ère CLASSE | 35/35 | 1 | 0 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF de 2ème CLASSE | 35/35 | 2 | 0 |
| ATSEM PRINCIPAL de 1ère CLASSE | 35/35 | 1 | 0 |
| AGENT DE MAÎTRISE | 35/35 | 1 | 0 |
| ADJOINT TECHNIQUE de 2ème CLASSE | 35/35 | 3 | 0 |
| ADJOINT TECHNIQUE de 2ème CLASSE FAISANT FONCTION DE CANTINÈRE | 35/35 | 1 | 0 |
| ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème CLASSE FAISANT FONCTION D’ATSEM | 35/35 | 1 | 0 |
| GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE | 35/35 | 1 | 0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Accepte le tableau du personnel ci-dessus,
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM 2015-096. RECRUTEMENT D’UN SALARIÉ EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Décide d’embaucher un agent en contrat à durée déterminée pour 35/35ème le temps du remplacement de ces deux agents.
* Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM 2015-097. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ÉNERGIE D’INDRE-ET-LOIRE : MODIFICATION DES STATUTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Accepte l’adhésion de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles au Syndicat Intercommunal d’Énergie d’Indre-et-Loire.
* Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**Informations diverses**

* Le compte-rendu de l’assemblée plénière du 25 juin 2015 de la Communauté de Communes est mis à la disposition du public.
* Congrès des Maires à Tours le 3 décembre 2015.
* Le compte-rendu des activités du SIEIL est à la disposition du public.
* Goûter des anciens : Il a lieu le 29 novembre 2015 à 14h30 à l’église Saint Laurent
* Les Vidéo-projecteurs Interactifs sont installés.
* Compte-rendu de la réunion du SITS du 9 novembre 2015 : Il y a 49 Communes adhérentes pour 1000 enfants transportés. Au 1er juillet 2017, la compétence « transport scolaire » sera transférée à la Région. Le Conseil Départemental versait jusqu’à aujourd’hui 19 000 € pour le fonctionnement. Il a décidé de la supprimer dès le 1er janvier 2016. La cagnotte du SITS pourrait permettre de ne pas augmenter la participation des communes, qui financent le syndicat à hauteur de 1 €/habitant. Les familles de collégiens et lycéens paient 150 € par an. Le coût pour les scolaires passera à 150 € par enfant et par an à partir de janvier 2016. Coût en partie répercuté aux familles. Le Conseil Départemental va payer lui-même les entreprises de transport ce qui permettra de récupérer la TVA (environ 1 million d’euros) ce qui n’est pas le cas actuellement, le SITS n’étant pas assujetti à la TVA.
* Nouvelle Ambassadrice du tri au service « ordures ménagères » de la CCLD. Elle peut intervenir dans les écoles sur demande des directeurs.
* Cérémonie du 11 novembre à midi devant la mairie. Il est souhaitable que les élus soient présents.
* Réunion PLU : le 12 novembre et le 27 novembre à 14h.
* Commission du personnel le 7 décembre à 18h.
* Pot de fin d’année du personnel : le 4 décembre 2015 à 19h à la salle des fêtes.

**La secrétaire de séance :**

**Affiché le :**